

*Institut national de l'activité
physique et des sports*

inaps

CODE D'INTÉGRITÉ POUR ENTRAÎNEURS

Code d'intégrité pour entraîneurs

Ce code d'intégrité pour entraîneurs a été élaboré par l'Institut national de l'activité physique et des sports (INAPS) en étroite collaboration avec ses institutions partenaires du système sportif luxembourgeois, l'ALAD, le COSL, le LIHPS, le LIROMS, le Ministère des Sports et le Sportlycée.

Le code d'intégrité est un cadre de référence pour le comportement responsable, professionnel et éthique des entraîneurs au Luxembourg.

Il est basé sur le concept cadre LTCD et est aligné avec la politique nationale d'intégrité dans le sport, se rapportant à tous les acteurs.

Le code d'intégrité s'applique à tous les entraîneurs qui planifient, conçoivent, gèrent et exécutent des activités sportives et motrices dans toutes les phases LTAD, avec les objectifs globaux du développement à long terme de tous les athlètes et le maintien à vie des capacités et compétences physiques et mentales, de la motivation et de la confiance en soi de toutes les parties prenantes.

En outre, le code d'intégrité pour entraîneurs doit contribuer à l'établissement d'une culture de coaching commune, basée sur la qualité, le respect, l'intégrité et l'inclusion, dans l'esprit d'un sport qui doit servir à la fois l'individu et la société.

Déclaration d'engagement :

En signant, je reconnais ce code d'intégrité pour entraîneurs comme fondement de mon activité et de mon rôle de modèle.

Je m'engage à respecter les principes énoncés, à les mettre en pratique au quotidien et à toujours me comporter de manière responsable, respectueuse et exemplaire envers les sportifs et leur entourage.

Je suis conscient de mon rôle de modèle et je contribue activement à la promotion d'un sport inclusif, sécurisé et intègre au Luxembourg.

Nom

Date, Signature

Pour une meilleure lisibilité, la forme masculine a été choisie. Toutes les désignations de personnes s'appliquent également à tous les genres. Le terme générique « entraîneur » (équivalent au terme « coach ») désigne tous les acteurs qui planifient, conçoivent, gèrent et exécutent des activités sportives et motrices dans le champ d'application des phases LTAD identifiables, avec les objectifs supérieurs du développement à long terme de tous les sportifs et le maintien à vie des capacités et compétences physiques et mentales, de la motivation et de la confiance en soi de toutes les parties prenantes.

Les 7 principes du code d'intégrité pour entraîneurs

1. Équité et égalité de traitement

Tous les individus sont traités de manière égale, indépendamment de leur origine, sexe, âge, religion, statut social, handicap, orientation sexuelle ou identité de genre. Les entraîneurs promeuvent l'égalité des chances et des droits ainsi qu'un traitement respectueux de tous les acteurs.

2. Qualité et apprentissage tout au long de la vie

Les entraîneurs agissent de manière réfléchie et professionnelle. Ils s'appuient sur des méthodes scientifiquement fondées et garantissent la qualité de leur travail par des formations initiales, continues et de perfectionnement.

3. Inclusion et participation

Le sport est un espace partagé, où chacun a sa place. Les entraîneurs créent un environnement accessible et accueillant qui favorise la participation de tous les groupes de population, tout en tenant compte des besoins individuels.

4. Responsabilité et rôle de modèle

Les entraîneurs sont conscients de leur influence. Dans le but de promouvoir un sport sain, ils assument la responsabilité de la santé physique et mentale ainsi que du bien-être émotionnel de leurs athlètes. Ils agissent eux-mêmes de manière intègre, respectueuse et exemplaire.

5. Respect et non-violence

Les entraîneurs s'engagent activement en faveur d'un environnement sportif sécurisé et sans violence. Ils ne tolèrent aucune forme d'agression ou d'exploitation, qu'elle se manifeste dans le monde réel ou en ligne, ni aucune violence psychologique, physique, sexuelle et négligente. Ils interviennent systématiquement en cas de soupçon et signalent, si nécessaire, les incidents aux services compétents.

6. Sport sans dopage et sans manipulation

Les entraîneurs agissent de manière honnête, loyale et transparente. Ils promeuvent un sport propre et sans dopage, rejetant toute manipulation des matchs et des compétitions. Ils offrent à leurs athlètes une protection et un soutien en matière de respect des règles.

7. Durabilité et responsabilité sociale

Les entraîneurs sensibilisent à un usage respectueux de l'environnement et des ressources. Ils promeuvent, au-delà du sport, un esprit de responsabilité, de solidarité et d'action durable.